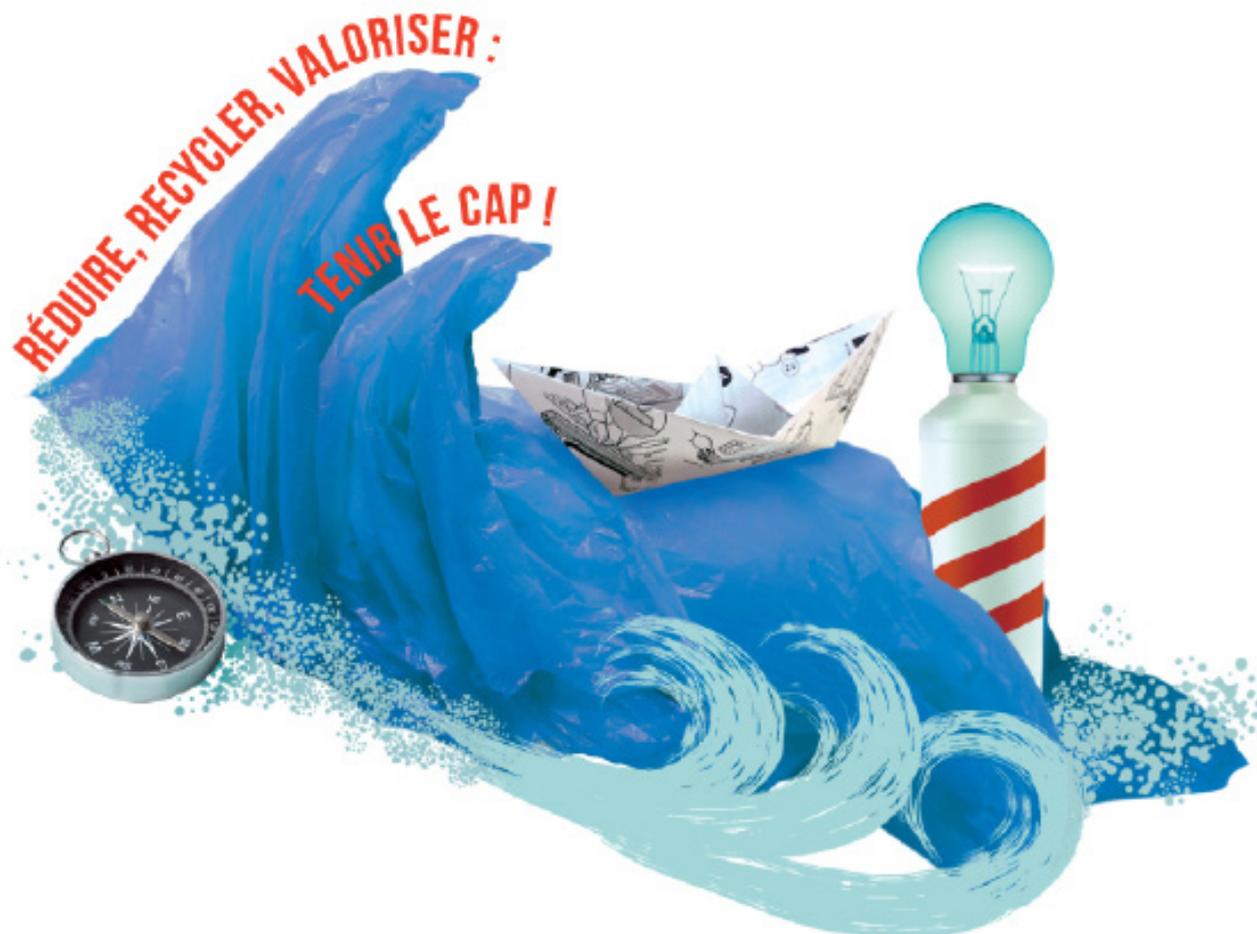


Planification : l'affirmation du rôle des Régions

AT4

1ER JOUR, 14:15 - 15:45

La loi NOTRe de réforme territoriale a significativement modifié le contexte de la planification, de la prévention et la gestion des déchets. Cette compétence est en effet désormais sous la responsabilité complète des Conseils régionaux. Elle leur confie notamment la charge d'établir des plans régionaux de prévention, de gestion des déchets et d'actions en faveur de l'économie circulaire et de coordonner l'ensemble des parties prenantes concernées. De fait, les Régions ont dû intégrer cette nouvelle compétence — en même temps que beaucoup d'autres ! — tout en ayant à assurer, dans de nombreux cas, un exercice inédit de fusion et de réorganisation de leurs services. Près de deux ans après la promulgation de la loi NOTRe, où en sont-elles dans la prise en main de cette nouvelle compétence ?



Intervenants des 14^e Assises des déchets

AT4 : Planification : l'affirmation du rôle des Régions



M. Franck AGNERAY

Président

FNADE Normandie

FNADE

Créée en 1937, la FNADE (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement) est une organisation professionnelle représentative des métiers de la dépollution et de l'environnement. Elle représente les entreprises adhérentes auprès des pouvoirs publics français et européens. Elle intervient dans tous les domaines sociaux, économiques et techniques au travers de commissions et de collèges. La FNADE est membre de la Fédération Européenne des Activités de Déchet (FEAD).



M. Jean-Michel BUF

Conseiller régional

Région des Pays de la Loire

Région des Pays de la Loire

Huitième région par sa superficie, les Pays de la Loire s'étendent sur 32 082 km². Avec 3,71 millions d'habitants en 2016 la région se situe au 8e rang national. Assemblée délibérante qui définit les politiques de la région, le Conseil Régional des Pays de la Loire connaît une importante croissance démographique conjuguée au dynamisme économique de ses territoires et la question des déchets revêt pour cette région une dimension stratégique. Dimension d'autant plus importante que le Conseil régional est désormais compétent en matière de gestion des déchets.



M. Thierry DEREUX

*Membre du directoire
prévention et déchets*

FNE

France Nature Environnement

France Nature Environnement (FNE) rassemble 3000 associations de protection de la nature et de l'environnement dans des centaines de commissions de concertation locales et nationales. Résolument engagée dans une démarche d'échange et de construction avec les pouvoirs publics et les acteurs concernés, FNE conduit une action de lobbying visant une meilleure prise en compte de l'environnement par la législation nationale, européenne et internationale, et veille au respect du droit de l'environnement.



Mme Agnès LANGEVINE

Vice-présidente

Région d'Occitanie

Région d'Occitanie

L'Occitanie s'étend sur 72 724 km² ce qui en fait la troisième plus vaste région de France. Avec 5,79 millions d'habitants en 2016, la région se situe au 5e rang national. La Région d'Occitanie possède des compétences majeures sur le développement économique, l'aménagement durable du territoire et les transports, qui ont été renforcées par la loi NOTRe d'août 2015. Elle garantit l'équité des territoires, valorise l'espace régional et favorise la transition écologique et énergétique. Cette impulsion sera traduite par le futur Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Intervenants des 14^e Assises des déchets

AT4 : Planification : l'affirmation du rôle des Régions



M. Marc PERE
Vice-président
Toulouse Métropole

Toulouse Métropole

Toulouse Métropole est un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui regroupe 37 communes réunies autour d'un projet commun d'aménagement du territoire. La métropole assure la collecte, le traitement et la valorisation des déchets de ses 760 127 habitants. Dans le cadre de son Plan Climat Énergie Territorial et de son Programme Local de Prévention des Déchets, la collectivité vise deux objectifs : assurer un service de qualité auprès des usagers et préserver l'environnement en améliorant la collecte sélective et en sensibilisant les habitants à la réduction des déchets à la source et aux gestes de tri.

Piloté par :

M. Bernard BEGNAUD
*Ingénieur service planification
& gestion des déchets*
ADEME

Co-piloté par :

M. Baptiste LEGAY
*Sous-directeur déchets
et économie circulaire*
DGPR/MTES

Co-piloté par :

Mme Isabelle MARTIN
Directrice des affaires réglementaires
Suez R&V



Animé par:

Mme Anne-Cécile BRAS
Journaliste environnement
RFI

